

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 27 Mars 2023 à 19 heures 00

Présents : ANDRÉ Valérie, LESAGE Claude, HERRAULT Françoise, VAGNON Raymond, VANIN IUNG Danièle, MADELON Caroline, DUMAZ Jean-Luc, MICCICHE Virginie, PERROUSE Bernard, DUFFOURD Alexandrine, MARTIN François, BERNARD-BRET Yohann, ETIENNE Christian, SARZIER Audrey, BRENGUIER Michaël, HERBIN Anaïs,

Excusés :

BEETSCHEN Ghislaine, donne pouvoir à Virginie MICCICHE
PICHE Barthélémy, donne pouvoir à Françoise HERRAULT

1 Approbation du compte-rendu de la séance du 27 Février 2023

Le procès-verbal de la séance du 27 Février 2023, adressé aux membres du conseil le 07 Mars 2023 et affiché le 07 Mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Avant l'ouverture de séance Madame Le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Mauricette Nollet en date du 19 Mars 2023 suite à son déménagement.

Madame le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant une convention relative à l'aide aux entreprises à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

2 DÉLIBÉRATIONS

Finances

- Pour information : Budget du CCAS

Le compte administratif 2022 et le budget prévisionnel 2023 ont été votés le 16 Mars 2023. Il convient de couvrir les déficits du CCAS par une subvention d'équilibre versée par le budget communal de 29 085,37 €, correspondant au déficit 2022 pour la somme de 11 585,37 € et 2023 pour un déficit prévisionnel de 17 500 €.

Arrivée de Mickaël BRENGUIER à 19 h 15

- Budget primitif 2023 de l'Auberge

Le budget en fonctionnement s'élève à 21 k€ et celui en investissement à 41 k€. Pas de gros travaux prévus pour l'année 2023, ce qui va permettra de dégager des disponibilités pour d'éventuels gros travaux dans les années futures.

Madame le Maire propose de passer au vote du budget de l'Auberge 2023.

Vote Pour : 16 Contre : 0 Abs. : 0

- Vote des taux d'imposition 2023

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour le moment, Madame le Maire propose de ne pas augmenter la taxe d'habitation des résidences secondaires, des locaux meublés non affectés à l'habitation principale et des logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit : taxe d'habitation à 08,60 %, taxe foncière sur les propriétés bâties à 21,58 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties à 55,56 %.

Vote Pour : 16 Contre : 0 Abs. : 0

Arrivée de Caroline MADELON à 19 h 18

- Vote des subventions aux associations pour 2023

Présentation des propositions de subventions aux associations qui seront inscrites au budget primitif communal.

Madame le Maire propose d'adopter la liste des subventions 2023 accordées aux associations tel que présentée par Madame Herrault et correspondant à la liste distribuée. Plusieurs associations n'ont pas envoyé de demande de subvention cette année.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abs. : 0

- Vote de la limitation des virements de crédit du budget 2023

Madame le Maire explique que la fongibilité des crédits consiste, si l'assemblée l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée par le conseil municipal et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales.

Le représentant de l'Etat contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par le conseil municipal, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section hors dépenses de personnel. Ces virements sont également transmis au comptable public de manière à ce qu'il soit en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits au niveau de chaque chapitre. Au-delà du plafond fixé par le conseil municipal, jusque maximum 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par le conseil municipal d'une décision modificative. L'adoption de ces délibérations budgétaires sera suivie d'une transmission au représentant de l'Etat en vue du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et sera accompagnée d'un envoi au comptable public.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abs. : 0

Arrivée de Anaïs HERBIN à 19 H 29

- Vote de la liste des investissements

Madame Le Maire présente la liste des programmes d'investissements 2023 devant le conseil municipal. Il s'élève à 1,466 millions d'€ (cf documents distribués).

Les principaux investissements sont : 978 k€ pour les vestiaires du stade, 157 k€ pour les écoles (achats de matériel et de mobilier, rénovation énergétique et divers travaux), 85 k€ pour les aménagements de sécurité pour la continuité du trottoir du carrefour du Falque, 100 k€ de travaux de voirie.

Ce haut niveau d'investissement pourra être maintenu grâce à la capacité d'autofinancement de la commune pour 225 k€, l'obtention de subventions par l'Etat, la Région et le Département mais aussi par le recours à un emprunt pour 400k€ permettant le bouclage du plan de financement des vestiaires du stade.

Madame le Maire propose d'adopter la liste des investissements 2023 tel que présentée, les crédits seront inscrits en section d'investissement par opération.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abs. : 0

- Budget primitif 2023 Communal

S'agissant de la section de fonctionnement, le budget s'élève à 1,402 millions d'€ avec 225 k€ de virement en section d'investissement, correspondant à la capacité d'autofinancement de la commune. Les dépenses de fonctionnement tiennent compte de l'augmentation du prix d'achat des repas du restaurant scolaire, du remplacement de la secrétaire générale avec tuilage, du déplacement du CMJ à l'Assemblée Nationale à Paris, de la hausse des combustibles et plus généralement du contexte inflationniste (produits d'entretien, fournitures administratives et travaux du service technique, assurances, maintenance, ...).

La section d'investissement montre un fort niveau d'investissement de l'ordre de 1,587 millions d'€ dont le principal projet est la réalisation des nouveaux vestiaires du stade, comme présenté dans la liste des investissements votée, à laquelle viennent s'ajouter le remboursement des emprunts, le reversement de la taxe d'aménagement à la CCVG.

Madame le Maire propose de passer au vote du budget principal 2022

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abs. : 0

- Location de terrains agricoles

Madame le Maire rappelle qu'une convention avait été signée avec le GAEC du Gué du Loup en 2013 pour une durée de 10 ans, pour l'entretien de terres agricoles (11 360 m²) appartenant à la commune. Elle propose de renouveler cette convention pour un montant de 150 € annuel.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abs. : 0

- Avenant convention dossier retraite avec le centre de gestion

Madame le Maire rappelle que le Centre de gestion propose une convention concernant les dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services. La convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est précisé qu'en raison de la complexité de la réglementation en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1er janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abs. : 0

Administration générale

- Convention d'aides aux entreprises à la demande de la Région

Cette convention est initiée par la Région AURA avec les communes de la CCVG relative aux aides financières octroyées pour favoriser la création et le développement du petit commerce et de l'entreprise. Les porteurs de projets pourront s'ils remplissent les conditions bénéficier d'une subvention validée par cette convention

Vote Pour : 18 Contre : 0 Abs. : 0

3 INFORMATIONS DU MAIRE

Travaux

- Point sur les derniers travaux

Les travaux route de Verel sont toujours en attente à cause d'un retard de la part de l'entreprise Orange.

Le week-end dernier une fuite au niveau de la toiture a été constatée à la salle des fêtes coté scène, l'entreprise Bellemin est intervenue et les travaux de peinture à l'intérieur seront fait par les agents du service technique.

L'entreprise COSEEC est intervenue au stade sur les terrains de foot.

Divers

- OAP du Lorissol

Le permis a été déposé et est en cours d'instruction ; des pièces complémentaires ont été demandées par le service instructeur.

- Remplacement de la secrétaire générale

Sept candidatures ont été reçues en mairie. Seules 2 correspondaient aux critères requis. Après réception et entretien avec les candidates, le choix s'est porté sur Madame Emilie Damance. Elle commencera le 1^{er} juillet afin d'effectuer un "tuilage" avec la secrétaire générale actuelle. Elle sera présentée au conseil municipal dès que possible.

4 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Intercommunalité

- **CCVG**

Bureaux et Conseil

(VA, CL, FH, BP, CM)

Les réunions ont essentiellement porté sur les débats d'orientation budgétaire.

Les PV sont envoyés aux conseillers

- **SYCLUM**

(F. Martin, C. Etienne)

Monsieur Etienne attire l'attention sur la situation financière délicate du SYCLUM.

Le financement des projets programmés sont dépendants de la contribution des EPCI par le biais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Dans un contexte défavorable :

- Inflation à 7%.
- Hausse des coûts de collecte, de +6% à +20% selon les déchets.
- Les offres de crédits bancaires limités.

La réduction des déchets est devenue une urgence.

Suite à la fusion des syndicats du nord Isère + Val Guiers, le budget prévisionnel (BP) de 2022 a été le premier avec le nouveau périmètre. Il prévoyait un déficit de 1,886 millions d'€. Le réalisé fut de - 534 k€. Un résultat meilleur que prévu, mais qui si rien ne change, ne permettra pas un financement par l'emprunt. La capacité de désendettement étant rendu à 300 ans.

Avec 500 k€ de déficit, le déploiement des conteneurs jaunes, projet souhaité et voté par les EPCI devient impossible. Les EPCI refusent les augmentations nécessaires à l'accomplissement du projet par la crainte de l'impact des hausses de la TEOM sur la population.

Si excepté le scénario 0, où l'on reste sur un statut quo qui nous emmène dans le mur, 3 scénarii sont envisagés :

1. +7%, on compense l'inflation. Il est possible de faire un déploiement beaucoup moins ambitieux si aide des EPCI.
2. +12%, on retrouve une épargne brute positive. Le déploiement peut se faire mais au-delà de 2026.
3. +14%, l'augmentation souhaitée, redonnerait une capacité financière permettant d'accomplir le projet voté par les EPCI pour 2022-2026.

Le scénario 0 (statu quo avec une augmentation à minima en-dessous de l'inflation), nous mettrait en danger sur plusieurs points :

- Evolution de la législation vers plus de contraintes,
- Arrêt du déploiement des conteneurs jaunes,
- Perte des aides des éco-organismes,
- Utilisation des réserves pour combler les déficits,
- Manque de liquidités dès 2023.

- **SIVU Pravaz**

(V. Micciche)

Mme Micciche fait état de la réunion au SIVU Pravaz ; le projet de la piste d'athlétisme (600 k€) est reporté. Il a été rendu compte des différents travaux en cours et du budget.

Commissions communales

- CCAS du 16/03/23 et après-midi cabaret 19/03/23 (A. Sarzier)

Il a été évoqué les préparatifs pour l'après midi cabaret qui a remporté un vif succès. Madame Herrault est intégrée au sein du CCAS à l'unanimité suite au départ de Monsieur Martin, en effet, il y a beaucoup de manifestation en commun avec la commission culture ce qui facilitera les échanges Comme évoqué au début du conseil le compte administratif 2022 et le budget prévisionnel 2023 ont été voté à l'unanimité.

- Affaires scolaires (D. Iung)

Madame Vanin Iung fait état du conseil d'école du 24 mars dernier :

Suite à des absences d'enseignants et en particulier une longue durée, les remplacements sont très difficiles. Les représentants des parents d'élèves sont invités à se rapprocher directement de l'inspection académique.

Les enseignants s'étonnent du budget 2023 qui passe de 54 à 50 €/élèves, il leur est expliqué que tous les services de la commune sont impactés compte tenu de l'inflation. Par soucis d'économie, pourquoi ne pas se regrouper pour commander de ramettes de papier par exemple.

Travaux réalisés : peintures du bureau du directeur, éclairage led à la maternelle, arbres fruitiers plantés, récupérateur d'eau et bacs en bois pour les plantations installés. Un hôtel à insecte est donné par un parent d'élève.

Demande émanant de l'école à étudier : tracé sportif spécial pour l'école élémentaire, renouvellement d'ordinateurs pour les classes, des chaises pour les élèves d'une classe, des tabourets ergonomiques pour les 3 classes de la maternelle, un nouveau rangement pour les vélos à la maternelle, peinture dans 2 classes de la maternelle.

L'entretien général se fait au mieux et l'école remercie la mairie et le service technique pour leur efficacité.

Observation des DDEN : la visite de février des locaux des écoles maternelle et primaire a été très satisfaisante en présence de 5 personnes DDEN, du directeur Monsieur Alonso et de Madame Vanin Iung pour la Mairie.

Très bonne relation entre le corps enseignant et la Mairie

Les enseignants remercient tout le personnel communal pour leur investissement

5 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR

- Rendu du projet CESAM à la salle des fêtes le 31 mars 2023 à 18 Heures
- CCAS le 13 avril 2023 à 18 Heures
- Commission culture le 17 avril 2023 à 18 Heures